



# Débouté sur la forme ... Facile !

**La CGT a été débouté de sa demande de retrait de la liste d'électeurs des personnes représentant la direction ou en détenant le pouvoir conformément à la jurisprudence constante sur le sujet.**

**Plutôt que de laisser juger le fond du litige, la direction s'est attaquée aux statuts du syndicat CGT ST Grenoble** (en effet, dans l'urgence, le bureau du syndicat a donné pouvoir à 1 personne pour porter cette réclamation alors qu'il aurait fallu que ce soit l'ensemble de nos syndiqués qui lui donne pouvoir selon le juge).

**Mais pourquoi la direction a-t-elle fait le choix de la forme et pas du fond ? Peut-être parce que le fond aurait donné raison à la CGT ?**

**Le juge a suivi et n'adresse pas, ce que nous déplorons, le point de droit soulevé par la CGT : l'inclusion des Managers de Proximité et des HRBP dans les listes électorales.**

Nous prenons acte.

Ce qui en découle :

- Nous allons faire modifier les statuts du syndicat CGT ST Grenoble pour pouvoir mieux répondre aux cas d'urgence.
- Nos Représentants de Proximité n'adresseront plus leurs questions aux Managers de Proximité mais qu'à la seule direction, puisque selon celle-ci : « les Managers de Proximité ne sont que des boîtes aux lettres, des facilitateurs dont le rôle se bornerait à chercher dans l'intranet les réponses, si elles existent, aux questions posées et que ceux-ci n'ont aucune autonomie. »

**Nous trouvons particulièrement durs les qualificatifs employés par la direction sur le rôle de ses Managers de Proximité** (rôle que seule la direction de Grenoble a trouvé nécessaire de créer).

Nous trouvons anormal que ces mêmes Managers de Proximité n'aient jamais été avertis des implications sociales liées à ce rôle avant de pouvoir le refuser ou l'accepter en toute connaissance et en toute conscience.

Quoiqu'il en soit, aux prochaines élections professionnelles, qu'il s'agisse du non-respect de dispositions légales ou du non-respect des règles d'équilibre femmes hommes des listes syndicales, la CGT s'attèlera à faire respecter la loi par tous : direction et toutes Organisations Syndicales complaisantes ou ne s'attachant pas à respecter le droit.

Nous rappelons que, pour au moins les règles d'équilibre femmes hommes des listes syndicales, nous avons déjà alerté les Organisations Syndicales en 2018 qu'elles ne les respectaient pas. Nous avons été très compréhensifs en espérant qu'il s'agissait d'un manque d'informations et qu'elles respecteraient ces règles lors des élections suivantes. Or, ce n'est toujours pas le cas en 2021 !

**Mais au fait, après tout ce maelström, qu'est devenu ce rôle de Managers de Proximité depuis le début de cette mandature ?**

Consultez notre site :

<https://stmicrogrenoble.reference-syndicale.fr/>

Contactez vos élus CGT ST Grenoble :

[cgtstmgnb@gmail.com](mailto:cgtstmgnb@gmail.com)

***Nous avons besoin de vous, vous avez besoin de nous, rejoignez le syndicat CGT  
STMicroelectronics Grenoble.***